Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628018-DE

- **Extrait du registre des délibérations** — **Conseil municipal du 28 juin 2021**
  Commission « Education, sport et loisirs » — **Séance du 25 mai 2021**

18 Direction des sports - tarifs des séjours été à la base nautique de Saint Leu d'Esserent

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
  - Nombre de conseillers en exercice : **39**
  - Nombre de conseillers absents non représentés : **0**
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **36**
  - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MEHADJI, MM LUCAS et NACHITE **3**

- **Date de la convocation : 22/06/2021**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

Le service des sports propose un séjour mixte à vocation sportive, du 12 au 17 juillet 2021 et du 26 juillet au 31 août 2021, pour 12 jeunes âgés de 6 à 12 ans, encadrés par 3 animateurs (normes d'encadrement) à la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent (Oise). Le transport s'effectuera avec le minibus de la Ville.

Durant ces séjours, les jeunes découvriront un environnement naturel. Ils développeront leur apprentissage aux règles de vie en collectivité, aux règles de sécurité, aux principes de solidarité aux tâches ménagères ainsi que le respect de l'environnement.

Les activités proposées seront l'équitation, des activités nautiques (kayak, pédalos, paddle), l'accrobranche, des jeux sportifs ludiques.

L'hébergement se fera sous tente et les jeunes devront effectuer différentes tâches ménagères et participer à l'élaboration et la préparation des repas.

Le coût total du séjour est estimé à 3 197,00 €, soit 266,42 € par enfant.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628018-DE

Selon le calcul pour les différents quotients, les tarifs suivants sont proposés :

Quotient familial	Tarifs (en €)	Tarifs (en €) avec réduction 2ème enfant et suivants
Q0	93,89	84,50
Q1	104,44	93,99
Q2	119,76	107,78
Q3	134,73	121,26
Q4	149,62	134,66
Q5	164,57	148,11
Q extérieur	266,42	

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628018-DE

■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Education, sport et loisirs » en date 25 mai 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **36**	Pour : **36**	Contre : **0**	Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :
Article 1er : de voter les tarifs tels que présentés dans l'exposé.

Article 2 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte n°422/CAMPSPORT/DB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par la biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 29 JUIN 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 01 JUIL. 2021
et publication ou notification le 01 JUIL. 2021
affiché le 29 JUIN 2021
CREIL, le 01 JUIL. 2021

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628018-DE